

Les affres de la particratie héréditaire

JOSEPH TRIDAINE

Depuis de nombreuses semaines, le sort de notre pays est aux mains de six présidents de parti réunis sous la houlette du formateur désigné par le souverain. Ces six personnes ont été amenées à préparer des réformes institutionnelles et budgétaires qui affecteront nécessairement les différentes Communautés et classes sociales qui composent la population belge. L'importance du rôle joué par les présidents de parti en cette période de crise n'a rien d'exceptionnel dans un régime politique notamment caractérisé par le poids qu'y occupent les structures partisans et auquel les typologies des politologues réservent généralement l'épithète « particratique ». C'est au sein de ces structures et entre elles que l'on décide de la composition des exécutifs, que l'on désigne les hauts fonctionnaires, que l'on prépare et mène les négociations institutionnelles, que l'on compose les équipes des cabinets ministériels, que l'on coordonne le travail des parlementaires ou que l'on étudie les possibles réformes des politiques publiques. *De facto*, être président de parti en Belgique c'est être coresponsable de ces exercices essentiels au fonctionnement de

la démocratie, c'est avoir à portée de main les principaux leviers de pouvoir de l'appareil d'État.

Si le processus décisionnel à l'œuvre depuis les élections législatives paraît correspondre à celui d'une « particratie », le casting de cet épisode fondamental de l'histoire politique belge recèle un élément pour le moins singulier : sur les six susmentionnés, quatre sont des fils d'anciens mandataires politiques de premier plan. L'Open-VLD est dirigé par Alexander De Croo, fils d'Herman, membre éminent de la famille libérale flamande et d'ailleurs membre du bureau de ce parti, qui fut notamment ministre, président de parti avant de présider le Sénat puis de redevenir député au crépuscule d'une carrière parlementaire d'une exceptionnelle longueur. Le SP.A est présidé par Bruno Tobback dont le père fut, entre autres choses, ministre de l'Intérieur et président du Parti socialiste flamand et qui est bourgmestre de Leuven depuis de longues années. Côté francophone, Charles Michel occupe la tête du MR comme l'avait fait son paternel quelques années avant lui avant de marquer de son empreinte la diplomatie belge puis de

devenir commissaire puis parlementaire européen. Enfin, le CDH est à présent emmené par Benoît Lutgen, dont le père a été bourgmestre de Bastogne, secrétaire d'État et ministre wallon.

La figure du « self-made man » d'un formateur — et Premier ministre — qui est issu d'une famille modeste de l'immigration italienne a sans doute occulté l'omniprésence des « héritiers » autour de la table des négociations. Bien entendu, nos « héritiers » se distinguent de leurs homologues adoubés au sein de régimes autoritaires où toute décision majeure découle de la volonté d'un père exerçant une domination sans partage sur l'appareil d'État. De la même manière, les « fils de » susmentionnés n'ont pas bénéficié d'une transmission directe de la fonction paternelle. Non, malgré leurs spécificités respectives, nos quatre présidents partagent la caractéristique commune d'avoir été sélectionnés sur la base de procédures électives à l'occasion desquelles les membres des partis concernés ont eu l'occasion d'exprimer leur suffrage. Pourtant, la surreprésentation des « fils de » au sein d'un aréopage qui préside *de facto* au destin du royaume, et sans doute plus largement au sein du landerneau politique belge, attire l'attention à plus d'un titre.

Elle interroge tout d'abord les modes de recrutement des principaux dirigeants de parti. Les causes du succès de cette progéniture qui semble destinée à l'exercice de responsabilités politiques ont sans doute trait aux mécanismes de sélection et de promotion des élites politiques. Les logiques d'appareil propres aux structures partisanes offrent par exemple la possibilité aux anciens mandataires importants de siéger de plein droit au sein des organes exécutifs des partis, ce qui permet non seulement aux géniteurs d'exercer une influence directe sur l'avancement de leur progéniture, mais plus largement de susciter des contredons de la part de ceux qui ont bénéficié

de leurs faveurs. L'ancrage local d'une carrière politique permet quant à lui de constituer des réseaux de relations et de prestations qui favorisent eux aussi la production d'une communauté de fidèles et de redevables qui seront enclins à envisager positivement la perpétuation par héritage du règne du potentat. L'omniprésence médiatique des figures politiques les plus importantes facilite en outre l'accumulation d'un capital de notoriété aux propriétés ataviques. Dans un tel contexte, il n'est finalement guère surprenant que certains patronymes marquent de manière cyclique notre histoire politique.

Derrière l'identification des causes de cette surreprésentation, se profile un questionnement plus profond : celui de ses effets dépréciatifs sur la légitimité du système politique. La présence de ces présidents héritiers renforce l'image d'un microcosme hermétique autoréférentiel et régi par des lois qui favorisent une reproduction à l'identique de la classe politique. Couplée aux caractéristiques de notre système politique que sont le poids des structures partisanes, l'obligation de construire des gouvernements de coalition, ou encore le fractionnement du pouvoir de décision entre une multitude de niveaux de pouvoir, la surreprésentation actuelle des « fils de » a quelque chose de démocratiquement malsain en ce sens qu'elle renforce l'image d'un système politique sclérosé par une insupportable inertie. Ce constat est d'autant plus dérangeant qu'il s'inscrit dans un contexte où se multiplient les symptômes d'un ébranlement inédit de la légitimité des institutions : les populismes triomphent dans les urnes dans bon nombre de pays européens, et les gouvernements sont comptables de leurs choix devant banquiers, agences de notation et technocrates internationaux davantage que devant les peuples ou leurs représentants élus.

L'accaparement des fonctions politiques les plus importantes doit également être remis en perspective socialement. Nous traversons une période de crise dont on ne sait pas encore si elle procède d'une perturbation temporaire et réversible du système économique ou si elle annonce l'inexorable déclin d'une prospérité relativement partagée qui a été corrélative de l'instauration de mécanismes de redistribution et d'une sécurité sociale assurant l'accès du plus grand nombre aux services publics les plus essentiels. La crise que nous connaissons a été par ailleurs précédée d'une lente, mais inexorable mutation des référentiels à l'œuvre au sein de l'appareil d'État et la responsabilité individuelle est désormais érigée en véritable commandement des politiques sociales et d'emploi. À une époque marquée par les turbulences, propice aux incertitudes, et au sein de laquelle l'individu est axiomatiquement posé comme personnellement responsable de sa destinée, il est piquant de constater que les principaux acteurs du système politique belge sont pour une large part des personnes à ce point « caparaçonnées de social ». Sans porter de jugement *ad hominem* sur les qualités respectives de ces différentes personnes, il nous paraît incontestable que ces individus doivent leurs fonctions actuelles autant à leurs mérites personnels qu'aux bénéfices symboliques, matériels et relationnels que confèrent les ascendances prestigieuses. Or, l'importation de logiques quasi dynastiques dans le champ politique paraît d'autant plus difficilement acceptable socialement qu'elle intervient dans un contexte de délitement des mécanismes de solidarité institués et de mise en concurrence généralisée des individus au sein d'un système économique saturé de dispositifs d'évaluation des performances.

Il ne s'agit pas ici uniquement de formuler le constat, somme toute banal, d'une forme de mimétisme transgénérationnel

dans les trajectoires socioprofessionnelles. Après tout, y a-t-il plus de politiques fils de politiques, que de bouchers fils de bouchers, ou que de professeurs d'université fils de savants? Sans doute pas. De la même manière, l'égalité des chances ne saurait servir de prétexte à la mise en œuvre d'une prophylaxie politique à l'endroit des « fils de ». Dès lors que des personnes combinent la saine ambition de mettre leur carrière au service de la collectivité et les qualités requises pour l'exercice de hautes responsabilités publiques, aucune considération généalogique ne devrait entraver leur progression. Cela étant, en démocratie, le champ politique ne peut être soumis aux mêmes logiques que celles qui président à la sélection des élites sociales et économiques, et l'on ne saurait se contenter de constater benoîtement la réussite de ces gendres idéaux qui ont décidé « de faire comme papa ». Le champ politique doit être le lieu de la définition des possibles et, à ce titre, ouvert à la société dans toutes ses composantes. L'idée démocratique ne saurait tolérer aucun monopole ou oligopole — fût-il de fait — sur les fonctions politiques les plus importantes.

Le décalage entre d'un côté, une société au sein de laquelle l'individualisme combatif semble devenu un référentiel normatif dominant et, de l'autre côté, un système politique qui fait la part belle aux héritiers nous semble propice à nourrir une désespérance chez ceux qui n'appartiennent pas aux groupes sociaux qui dominent les positions de pouvoir. Espérons que la situation actuelle ne soit qu'une parenthèse et que les dynasties politiques en cours d'émergence laissent la place à une représentation plus diversifiée de la société à la tête des structures partisanses. ■